



*Municipalité d'Elgin*

## **AVIS PUBLIC**

### **PUBLICATION DES POSTES D'EMPLOIS MUNICIPAUX OU SONT SOUHAITABLES LA CONNAISSANCE D'UNE LANGUE AUTRE QUE LE FRANÇAIS**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une municipalité doit dans les trois (3) mois suivants la fin de leur exercice financier, publier les postes d'emplois municipaux ou est souhaitable la connaissance d'une langue autre que le français (article 20.1 de la Charte) :

- Directeur ou Directrice général (e)
- Directeur ou Directrice des travaux publics
- Inspecteur ou Inspectrice en Bâtiment et en environnement

DONNÉ À ELGIN, ce 24 février 2026

**Guylaine Carrière**  
**Directrice générale et Greffière-Trésorière**

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidente de Huntingdon, certifie avoir publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits indiqués par le conseil entre 9h et 16h ce 26<sup>e</sup> jour de février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

---

Guylaine Carrière  
Directrice générale et Greffière-Trésorière